

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 29 septembre 2011 - 18 h 30

SP.MS - 471.2011

L'An Deux Mille Onze, le jeudi vingt neuf septembre à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. SALLABERRY (Maire) – M. VIEIRA, M. BEITIA, M. BERRA, Mme LAXAGUE, M. CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme DUHART (Adjoints) – Mme UGARTEMENDIA, Mme BERNARD-CUISINIER, Mme CADIEU, Mme BRUANT, Mme BERAZA-LABATTUT, M. NARVARTE, M. CAZALIS, M. SEGADE, M. LARRARTE-ITURRIZA, Mme BRIAIS, M. CASTANIER, M. BURGUE, Mme ARRIZABALAGA-LABROUSSE, M. MADIN, M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme HARAMBOURE, M. SUERTEGARAY, Mme ANSAULT, M. ELIZALDE

ÉTAIENT EXCUSES : M. LOPEZ-DARRIBAT qui donne procuration à M. BEITIA, Mme DESTRUHAUT qui donne procuration à M. le Maire, Melle CAZALIS qui donne procuration à M. ECENARRO, M. ETCHEVERRY qui donne procuration à M. SUERTEGARAY

Secrétaire de séance : Sylvie ESTOMBA

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce que Mr VIEIRA fera une communication en fin de séance sur la rentrée scolaire. Il fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 26 août 2011 par Mme ESTOMBA désignée en qualité de secrétaire de séance. Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 6 mutations foncières pour un montant global de 1 145 000 Euros.

- Décisions :

- 092.2011 Fourniture d'un camion grue – Marché (procédure adaptée) passé avec les Ets DARRIGRAND (206 305.22 € TTC)
- 093.2011 Port de pêche – Mission de contrôle de l'embarcadère public – Quai de la Floride – Marché passé avec le bureau d'études ORION NAVAL ENGINEERING (4 784 € TTC)
- 094.2011 Port de plaisance – Mission de contrôle de l'embarcadère public (navette Hendaye/Fontarrabie) – Marché passé avec le bureau d'études ORION NAVAL ENGINEERING (4 784 € TTC)
- 095.2011 Fronton Daniel Ugarte – Remplacement du chéneau métallique – Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la Sté CANCE (- 1406.50 € TTC)
- 096.2011 Port de plaisance – Fabrication et pose d'une double main courante (accès bureau du port de plaisance) – EURL HOUSSET (2 870.40 €)
- 097.2011 Port de pêche – Bouée de signalisation du déflecteur anti macro déchets – Comptoir Maritime Basque (2 332.20 € TTC)
- 098.2011 Ecole primaire Ville – Réfection complète de l'installation du chauffage – Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la Sté EIFFAGE THERMIE SUD OUEST (2 759.18 € TTC)

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. SALLABERRY

069.2011 – TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2011 – MODIFICATION N° 4

Un poste de technicien principal de 2^e classe sera fermé et un poste de technicien principal de 1^{ère} classe sera ouvert à compter du 1^{er} octobre 2011.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

070.2011 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est proposé d'approuver le principe d'une modification simplifiée du PLU afin de compléter l'article UB₂ par l'inscription, suite à une erreur matérielle, d'une disposition concernant les logements sociaux dans la zone UBa. Le projet de modification sera porté à la connaissance du public durant un mois avant que le conseil municipal ne se prononce par délibération motivée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

071.2011 – CONSEIL PORTUAIRE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Afin de renouveler les membres siégeant au Conseil Portuaire, à compter du 1^{er} décembre 2011, il est proposé de désigner M. Richard BEITIA représentant titulaire et Mme Lou BRUANT représentante suppléante.

ADOPTÉ A LA MAJORITE – 1 VOTE CONTRE : M.ELIZALDE

072.2011 – CASINO : RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DES JEUX DE HASARD

Il est proposé de renouveler la concession des jeux du casino pour une nouvelle période de 18 ans et d'approuver le cahier des charges établi pour cette exploitation. Une procédure de délégation de service public sera réalisée conformément à la loi et le meilleur candidat sera retenu.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES – 1 ABSTENTION : M.ELIZALDE

SUR RAPPORT DE M. CHENUT

073.2011 – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La loi a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité qui se traduit par une taxation des volumes.

La loi propose de fixer un coefficient multiplicateur qui peut aller de 0 à 8. Le taux précédemment perçu par la commune sur les factures était de 8 %.

Il est donc proposé de maintenir ce taux multiplicateur à 8, ce qui n'aura pas d'incidence financière pour les ménages.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE -

074.2011 – CONSTRUCTION DU TRINQUET DE BELCENIA – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Il est proposé de solliciter du Conseil Régional la subvention la plus élevée possible pour participer au financement du futur trinquet. A ce jour, le Conseil Général a fait connaître sa participation et le Ministère de la Jeunesse et des Sports se prononcera dans le courant du mois d'octobre.

M.ECENARRO précise que le Conseil Général a été le premier à répondre il y a déjà quelques mois.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE -

SUR RAPPORTS DE M. BEITIA

075.2011 – TRINQUET DE BELCENIA : MARCHE DE TRAVAUX

L'estimation du maître d'œuvre –tout corps d'état- s'élevait en phase D.C.E. à 1 253 352 € HT incluant les prescriptions émises par les services d'accessibilité et d'incendie et de secours en cours d'instruction du permis de construire.

Le montant total des offres retenues, incluant l'estimation des 2 lots infructueux, s'élève à 1 177 409.88 € HT. Les travaux seront engagés courant octobre 2011 pour une durée d'environ une année. Il convient d'approuver le choix des entreprises désignées par la commission d'adjudication.

Mme KEHRIG : A l'occasion de la délibération sur la modification du PLU, j'ai réouvert mon dossier PLU et me suis aperçue que la zone boisée autour de la chistéra est classée EVP (espace vert protégé). Sachant que ces arbres vont être abattus, ne fallait-il pas profiter de cette modification concernant Zubietan pour enlever cette zone EVP ?

M.BEITIA : L'abattage des arbres est lié uniquement à un problème de sécurité et à la sécurisation du chantier lors du dégrafage du talus pour rentrer le trinquet éducatif entre le mur à gauche et le talus de la route. Il n'y a rien de perdu en surface et la zone sera ensuite reboisée avec un projet environnemental ; par contre il n'est pas sûr de conserver la chistéra.

ADOpte A L'UNANIMITE

076.2011 – Bd DE LA MER – Bd DE L'EMPEREUR – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – CONVENTION AVEC LE SDEPA

L'enfouissement des réseaux du Bd de la Mer mais également d'une partie du Bd de l'Empereur sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques. Le montant des travaux est estimé à 248 867 € TTC. Pour la réalisation de ces travaux, le SDEPA apportera un fonds de concours de 80 000 €.

Il convient de décider de procéder à ces travaux et d'approuver le montant des dépenses à réaliser ainsi que le plan de financement prévisionnel de cette opération. La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. D'éventuelles servitudes, à titre gratuit sur le domaine privé communal, pourront être envisagées.

Mme KEHRIG : peut-on avoir la répartition entre le Bd de la Mer et le Bd de l'Empereur ?

M. BEITIA s'engage à la communiquer *.

* Détails répartition :

	BD EMPEREUR	BD DE LA MER
Montant des travaux TTC	83 477.65	135 401.49
Actes notariés	300.00	300.00
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	8 347.76	13 540.15
Frais de gestion du SDEPA	2 860.40	4 639.60
TOTAL	94 985.81	153 881.24

ADOpte A L'UNANIMITE -

077.2011 – Bd DE LA MER – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM – CONVENTION AVEC LE SDEPA

A l'occasion des travaux du Bd de la Mer, les réseaux de TELECOM feront l'objet d'une procédure d'enfouissement et cette opération sera réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques pour un coût de 71 479 € TTC.

Il est proposé de procéder à ces travaux et d'approuver le montant des dépenses à réaliser ainsi que le plan de financement prévisionnel de cette opération. La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE –

078.2011 - PROJET D'IMPLANTATION D'UN DEFLECTEUR ANTI MACRO DECHETS DANS LA BIDASSOA

Il est proposé d'installer, à l'entrée du port de plaisance, en s'appuyant sur la digue, un déflecteur flottant afin de dévier les déchets amenés par les courants lors des crues de la Bidassoa ou lors de tempête. Il s'agit d'un déflecteur à flotteurs cylindriques, d'une longueur d'environ 75 m et d'une bouée de signalisation, d'un coût total de 12 600 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE –

079.2011 – VERIFICATION DES HYDRANTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE CIBOURE – ST JEAN DE LUZ – URRUGNE – HENDAYE

Il est proposé de former un groupement de commandes avec les communes de Saint Jean de Luz, Ciboure et Urrugne afin d'assurer la vérification des poteaux et bouches d'incendie situés sur la commune. Ce travail doit être réalisé par un bureau spécialisé. Ce regroupement permettra de réaliser des économies importantes. Une commission d'appel d'offres spéciale devra être composée. Il convient donc de désigner Monsieur le Maire et M. BEITIA titulaire et suppléant dans cette commission, d'approuver et de signer le projet de convention présentée.

M. BEITIA indique que le coordonnateur de cette commission serait la ville de Ciboure. Il précise également que jusqu'à présent cette vérification était faite par les pompiers qui désormais ne l'assurent plus.

ADOpte A L'UNANIMITE –

080.2011 – HLM HARIZTIAN – RETROCESSION DES ESPACES VERTS

Suite à la réalisation de 73 logements sociaux sur le site de Lissardy, il est proposé la rétrocession à la commune par l'Office 64 de l'Habitat, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AS 256 et 259, d'une superficie totale de 3 618 m², constituant un espace boisé que la commune s'engage à entretenir.

ADOpte A L'UNANIMITE –

081.2011 – PROJET ZUBIETAN – DENOMINATION DE LA VOIE INTERNE

Il convient de nommer la desserte latérale du programme Zubietan, qui assure la jonction depuis le Bd De Gaulle jusqu'à la rue de l'Eglise. Cette voie pourrait être dénommée « Passage Zubietan ».

ADOpte A L'UNANIMITE -

COMMUNICATION DE MONSIEUR VIEIRA :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, en septembre, nous avons à faire face aux mesures dites de carte scolaire, c'est-à-dire de fermeture ou d'ouverture de classes. Si nous avons pu cette année, dès le mois de mars, bénéficier de 3 demi-postes supplémentaires d'enseignement en basque et français : 1 à la maternelle des Joncaux et 2 à l'élémentaire Ville, nous étions par contre menacés de 3 fermetures de demi-postes dont 2 à l'élémentaire Lissardy et 1 à la maternelle Lissardy. Après de multiples démarches depuis le mois de mars, trop longues à détailler, nous avons obtenu de l'administration le retour d'un demi-poste qui était menacé de fermeture à la maternelle Lissardy. En ce qui concerne l'élémentaire, un des 2 demi-postes a été transformé. Il s'agissait de rééquilibrer enseignement basque et enseignement français ; cela a été fait par une réorganisation interne.

En définitive, cette rentrée se présente sous les meilleurs auspices possibles au niveau de ce qui nous menaçait, à savoir que nous obtenons 4 demi-postes en création, ce qui est quand même important et nous sauvons 1 demi-poste en fermeture.

En ce qui concerne les effectifs scolaires sur Hendaye, nous comptons une soixantaine d'enfants en plus par rapport à l'an dernier. Cette progression continue depuis 3 ans sans problème majeur pour l'instant mais nous allons arriver très vite à une saturation au niveau des immeubles. Nous ne pourrons plus loger et là effectivement il conviendra de prendre, en temps utiles, un certain nombre de décisions. Nous avons encore de la place dans les salles de l'école élémentaire Ville mais ensuite nous arriverons à un seuil assez important partout. Nous avons donc bien fait de réaliser les travaux d'agrandissement l'année dernière qui nous ont permis d'absorber. Je vous remercie.

M.ECENARRO : nous avons bien entendu cette situation presque idyllique qui nous est décrite par M.Vieira. Nous voulons simplement rappeler que lundi 12 septembre, 25 organisations syndicales avaient appelé les élus de la République à interpellier le Gouvernement sur sa politique de restriction budgétaire en matière éducative. La suppression de 80 000 emplois du Ministère de l'Education Nationale a des répercussions à la fois sur les familles, sur les jeunes et les personnels de l'éducation dans notre département. Parce que notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires, nous dénonçons la politique désastreuse menée par le Gouvernement Sarkozy à l'égard de l'Education Nationale et ses conséquences sur la situation dans nos écoles à Hendaye.

M.VIEIRA : Il est bien évident qu'il n'était pas question pour nous de parler de situation idyllique, loin de cela. Je rappelle les démarches entreprises pour essayer de mettre en place un statut dérogatoire car cela ne résout pas et tant s'en faut, les problèmes posés sur le plan scolaire à la ville d'Hendaye avec plus de 60 % d'enfants non francophones. Il ne s'agit donc surtout pas d'une situation idyllique mais simplement de constater que nous avons évité le pire sans obtenir le meilleur, cela va de soit. Appartenant, par ailleurs, à un des syndicats représentés dans cette action, je ne vois aucune objection à reconnaître que cette action était largement nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 05.

Hendaye, le 30 septembre 2011

LE MAIRE,
Jean Baptiste SALLABERRY

AFFICHAGE MAIRIE

le :

LE MAIRE,